

Interview - pourquoi l'Unic a initié l'action collective de Standardisation ISO 12647

Graphiline.com le 21-06-2010

Interview exclusive de madame Pascale Ginguené, responsable veille technologique de l'UNIC, et de monsieur Elie Khoury, fondateur de KEE consultants.

Par Antoine Gaillard

Antoine Gaillard : *Bonjour à tous les deux et merci d'avoir bien voulu répondre à nos questions. Tout d'abord, pouvez-vous nous présenter l'initiative de l'UNIC?*

P.Ginguené : Nous savons tous désormais, et ça n'est un secret pour personne, que la France est à la traîne en ce qui concerne l'adoption des normes ISO 12647 en comparaison, par exemple, avec l'Allemagne : 15 entreprises françaises contre 400 allemandes sont standardisées et/ou certifiées.

Pour retrouver une compétitivité et des marchés perdus, les entreprises françaises se doivent d'être à un niveau d'organisation et de qualité irréprochables. Tels sont les défis majeurs auxquelles elles sont confrontées aujourd'hui. L'initiative de l'UNIC, à travers une action collective, est donc de tendre la main aux entreprises françaises afin d'initier l'approche de la standardisation et ensuite de les rendre autonomes dans la mise en œuvre et l'appropriation de cette standardisation.

AG : *Pourquoi une action collective?*

P.Ginguené : Il est possible de définir une action collective comme une action commune ou concertée des membres d'un groupe en vue d'atteindre des objectifs communs au bénéfice d'une branche. C'est ce que nous avons fait en créant un comité de pilotage réunissant partenaires sociaux et organismes de formation et en choisissant l'objectif commun de favoriser l'accès à la standardisation pour les petites et moyennes entreprises de notre secteur des industries graphiques. Ensuite, une action collective est également financée par des fonds communs, ici des fonds territoriaux.

AG : *A qui cette action est-elle destinée?*

P.Ginguené : Cette action est destinée à toutes les entreprises de la filière car elle touche directement ou indirectement tous les acteurs de la chaîne graphique, du donneur d'ordre, qui doit connaître et reconnaître les normes internationales pour l'impression, à l'agence qui doit créer et évaluer des documents PDF conformes à ces normes, jusqu'à l'imprimeur qui doit les reproduire à l'identique selon les mêmes normes.

Tout le monde est concerné et tout le monde gagnera à jouer le jeu. C'est la raison pour laquelle notre action inclut une forte campagne d'information à travers des articles et des séminaires afin d'expliquer et clarifier les choses, car il existe actuellement une grande confusion sur le marché Français concernant les normes ISO 12647.

AG : *Peut-on en parler?*

E.Khoury : Il existe aujourd'hui 3 sujets sur lesquels règne une confusion sur le marché français. Le premier concerne les normes elles-mêmes : de quelles normes parlons-nous, PSO, ISO 12647, autres. Le deuxième concerne leur implémentation : qui peut les implémenter, comment, à quel prix. Le troisième concerne l'accréditation ou la certification des entreprises qui ont mis en place une démarche normative. Qui est habilité à délivrer une certification ISO 12647, quelle valeur pour les certifications existantes. Les industriels français souffrent d'absence de réponse ou de réponses contradictoires à ces questions, dépendant de leur interlocuteur. C'est la raison pour laquelle l'UNIC a souhaité englober ces 3 sujets dans sa démarche afin de fournir une réponse claire et incontestable à chacun d'eux.

AG : *Pouvons-nous commencer ce travail d'éducation et expliquer aux lecteurs de Graphiline quelles sont les normes concernées par la standardisation ?*

E.Khoury : Il existe aujourd'hui une centaine de normes régissant la réalisation de tâche et le contrôle qualité dans une chaîne graphique. De l'affichage écran, à la réalisation d'un PDF, à l'épreuve, à l'impression pour ne citer que quelques normes. La plus connue de ces normes est celle qui définit les paramètres de séparation et d'impression quadrichromique, la norme ISO 12647 avec ses 7 parties dont les plus connues sont la partie 2 pour les procédés d'impression Offset, et la partie 7 pour l'épreuve numérique sur papier. Dépendant des travaux effectués par une entreprise, elle sera concernée également par d'autres normes, la norme ISO 12647 étant le tronc commun à toute la chaîne graphique.

AG : *La norme ISO 12647 concerne donc tous les acteurs, avec d'autres normes dépendant de leur métier. Comment implémenter ces normes pour ceux qui le souhaitent?*

E.Khoury : l'implémentation d'une démarche qualité dans une entreprise est avant tout un projet d'entreprise, mené par l'entreprise. Cependant, comme les normes ISO 12647 sont techniques, un technicien formé et expérimenté est nécessaire pour une mise en place efficace. Ce technicien peut être une ressource interne ou un consultant externe dépendant des ressources et des moyens de l'entreprise.

Dans tous les cas, la mise en place d'une démarche de standardisation est toujours un travail d'équipe animé par une compétence technique, et non une prestation exclusivement fournie et animée par un prestataire externe car, quand le prestataire quitte l'entreprise, on peut se poser parfois la question de la pérennité de ce qu'il a accompli.

AG : *La mise en place des normes ISO 12647 est donc un projet d'entreprise comme pour la démarche ISO 9001 ou ISO 14000. Quand l'entreprise fait cette démarche, existe-t-il une certification qui reconnaît le travail accompli comme c'est le cas pour ces autres normes?*

P.Ginguené : C'est justement là où le bas blesse aujourd'hui, car, pendant que l'ISO TC 130 discute d'un projet de certification qui pourrait être adopté sur le plan international, des organismes privés se sont engouffrés dans la brèche et délivrent des certificats qui ont de la valeur principalement aux yeux de ceux qui les payent. Il faut savoir que ces certifications n'ont aucune valeur légale ou juridique en cas de conflit, car non délivrées par un organisme habilité par une instance accréditée à cet effet. L'accréditation, en termes simples, signifie qu'un organisme de certification a été officiellement approuvé en tant que compétent pour réaliser la certification, par un organisme national d'accréditation, la COFRAC en France.

E.Khoury : Il est important également de souligner que l'impératif d'une entreprise est de travailler aux normes tous les jours, pas nécessairement d'être certifiée un jour. Ce qui fait gagner de la productivité et diminuer les coûts, c'est de travailler aux normes, et non d'être certifié par tel ou tel organisme.

AG : *La différence est de taille... Il faut donc que les entreprises s'informent sur les normes, qu'elles comprennent ce qu'il faut faire pour y arriver, et mettent en place une démarche qualité qui leur permettra d'améliorer leur qualité et leur compétitivité. Pratiquement comment faire?*

P.Ginguené : C'est justement le projet en trois étapes de l'action collective de l'UNIC :

Première étape, donner aux entreprises les outils nécessaires pour évaluer leur performance et leur qualité par rapport aux requis des normes ISO 12647. Cette phase de diagnostic à distance sera lancée en septembre et permettra à 25 entreprises françaises qui en feront la demande de recevoir une boîte à outils leur permettant de fournir les éléments nécessaires à un diagnostic effectué par les ingénieurs de KEE Consultants.

Deuxième étape, donner aux entreprises auditées une boîte à outils leur permettant de mettre en place les normes ISO 12647 en interne, ou avec l'aide d'un organisme de formation ou de conseil de leur choix. Cette étape sera lancée en Janvier 2011.

Enfin troisième étape, en 2012, la France soutiendra la méthode de certification ISO 12647 reconnue internationalement. L'UNIC ne soutiendra aucune certification privée, n'en développera aucune, mais continuera à contribuer activement aux travaux d'élaboration d'une certification internationale.

AG : *Combien coûteront les boîtes à outils de diagnostic et de mise en place pour une petite imprimerie par exemple ?*

P.Ginguené : Justement, rien puisque financées par des fonds territoriaux. Les boîtes à outils de diagnostic et d'implémentation seront fournies par l'UNIC aux entreprises. Le financement accordé par les fonds territoriaux prendra en charge les travaux nécessaires à l'élaboration de ces boîtes à outils et à l'encadrement de leur mise en place par KEE consultants. Charge ensuite aux entreprises qui le souhaitent de choisir et de financer les conseils des accompagnateurs externes ou des centres de formation à qui nous aurons également fourni des outils pédagogiques notamment.

AG : *Beau projet donc... A quand le lancement de la première étape, celle du diagnostic ISO 12647*

P.Ginguené : Un site web est en cours de construction pour ce projet, notre but est de démarrer le site ainsi que la première étape début Septembre 2010. Nous aurons d'ici là plusieurs actions de communication sur ce sujet, mais vous pouvez également consulter les sites de l'UNIC (www.com-unic.fr) et KEE Consultants (www.keconsultants.com) qui seront les premiers à annoncer le départ de cette première étape.

AG : *Ainsi que le site de Graphiline naturellement... Merci à tous les deux d'avoir répondu à nos question. RDV à la rentrée donc pour plus d'informations pratiques sur l'action de l'UNIC et notamment sur l'étape de Diagnostic.*